



Synthèse du PASS-INNOVATION 2010-069

Procédé : CARBOSOL

(Avec modules Sharp ND 170 E1F, NT 175 E1, NU 180 E1, ND 200 E1F, ND 210 E1F, NDF 270, NUE 235 W)

Titulaire : Société SOLARCOM, ZI de Bastillac Nord – FR-65000 TARBES

Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2010-069. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE⁽¹⁾

1.1.1. Description succincte

Le procédé "CARBOSOL" est un système de montage pour modules photovoltaïques permettant une mise en œuvre en toiture.

1.1.2. Domaine d'emploi prévu

- Utilisation en France européenne pour hors zone de montagne caractérisée par une altitude supérieure à 900 m.
- Locaux à faible et moyenne hygrométrie.
- Installation à partir de l'égout.
- Pente de 10° à 60°.
- Sur pannes bois ou acier d'entraxe maximal 2 m.
- Longueur du rampant n'excédant pas la longueur des profilés.
- Pose en mode portrait.

La couverture photovoltaïque ne participe pas à la stabilité du bâtiment laquelle incombe à la structure de celui-ci.

Sous réserve de vérification, pour chaque installation, selon les règles NV 65 modifiées, que les sollicitations climatiques appliquées sur la toiture et des actions locales, en rives et à l'égout notamment, ne dépassent pas les charges admissibles suivantes :

Charges admissibles ascendantes	1200 Pa
Charges admissibles descendantes	1200 Pa

la stabilité propre de l'installation peut être correctement assurée.

2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée au paragraphe 3 du document Pass'Innovation 2010-069 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu au paragraphe 3.1, est très limité (PASS-INNOVATION « vert »).

3. DUREE DE VALIDITE

Le PASS-INNOVATION numéro de référence est valable jusqu'au 04/08/2012. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

⁽¹⁾ La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass-Innovation 2010-069.